

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 30 mars 2018
Date d'affichage : 31 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 6 AVRIL 2018**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Ludwig KINDELBERGER – Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Élisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET – Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Gwénaëlle LEMÉE – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Pierre GOULLIEUX – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Carine DENOGENT a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absents : Carole GUILLOT – Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

**DÉLIBÉRATION 2018-016 : DELIMITATION D'UN PERIMETRE SOUMIS AU DROIT DE
PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, FONDS DE COMMERCE ET BAUX COMMERCIAUX**

Le plan local d'urbanisme a été approuvé le 8 Décembre 2017.

Le conseil municipal ayant donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain par délibération n°2018-002 du 25 Janvier 2018.

Considérant l'avis favorable en date du 2 Février 2018 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CONSIDERANT l'avis favorable en date du 15 Mars 2018 de la Chambre du Commerce et de l'Industrie

CONSIDERANT qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité et les intérêts de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

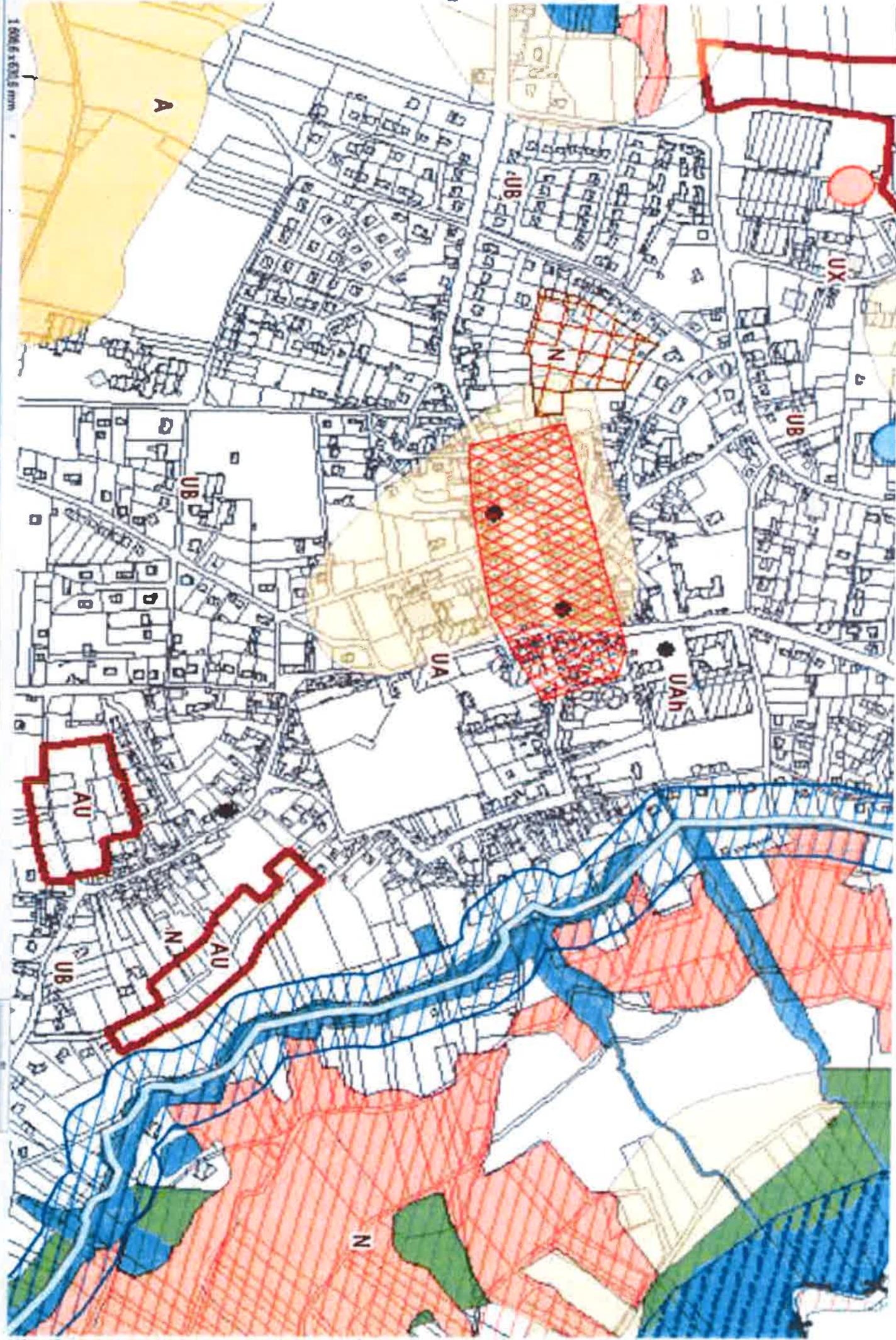
DÉCIDE d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux tel que délimité sur le plan local d'urbanisme.

RAPPELLE que Monsieur le Maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 9 avril 2018
Le Maire,
Fabien VALLEE



Annexe 2



 Limites communales

 Zones AU et AUX

 Archeologie

 Aqueduc de la Dhuis

 Protection de 40 mètres de l'aqueduc de la Dhuis

 Zone de carrière (source Urbanence)

 Zone inondable

 Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

 Infrastructure routière soumise à l'arrêté 99 DAI 1 CV 048 (Source data.gouv.fr 28/12/2015)

 Secteur affecté par le bruit de la RD 407 sur 30m à partir du bord extérieur de la chaussée

Plan d'exposition au bruit

 ZONE C DU P.E.B. Aéroport de Couzonmiers-Voisins (source ouarre.fr/images/stories/Urbanisme/PLU/peb.pdf)

ICPE soumise à autorisation

 Société DRM

ICPE soumise à enregistrement

 Société WINRFF